



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

EDF

Question écrite n° 65786

## Texte de la question

M. Jean-François Chossy appelle l'attention de M. le ministre chargé de l'industrie sur le conseil d'administration d'EDF qui ne comprend plus de représentant des consommateurs suite à une décision du 27 septembre dernier. Compte tenu des préoccupations exprimées à ce sujet par les associations concernées, il lui demande s'il ne juge pas utile de reconsidérer cette décision afin qu'un représentant des consommateurs siège au conseil d'administration d'EDF.

## Texte de la réponse

Le nouveau conseil d'administration d'EDF s'est réuni pour la première fois le 23 novembre 2009. La durée du mandat des membres d'EDF est de cinq ans à compter de cette date. S'agissant de la composition du nouveau conseil, le choix a été effectué de faire entrer au conseil d'administration d'EDF, outre des représentants de l'État et des représentants des salariés de l'entreprise, des administrateurs désignés par l'assemblée générale des actionnaires disposant d'une expérience forte en matière industrielle, internationale et financière. Ce choix de composition du conseil d'administration ne remet naturellement pas en cause la nécessité que l'entreprise prenne en compte, dans sa stratégie, les préoccupations des consommateurs et maintienne un dialogue soutenu avec les associations de consommateurs. C'est une préoccupation de l'entreprise, et l'État veillera également à ce que cela soit le cas.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-François Chossy](#)

**Circonscription :** Loire (7<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 65786

**Rubrique :** Énergie et carburants

**Ministère interrogé :** Industrie

**Ministère attributaire :** Économie, industrie et emploi

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 8 décembre 2009, page 11625

**Réponse publiée le :** 16 mars 2010, page 3049